



JUIN
2023—n°241

l'actualité landaise

bulletin d'information des Landes-Genusson

FÊTE DE LA MUSIK LE 24 JUIN

Chers Landais,

Le Comité des Fêtes est ravi de vous présenter l'édition n°19 de la traditionnelle fête de la musique !
Nous avons hâte d'investir le centre-bourg des Landes-Genusson, afin que la musique résonne dans notre belle commune.

Nous vous donnons donc rendez-vous le 24 juin à partir de 18h30 pour tout d'abord écouter les élèves de l'école Saint Raphaël, qui interpréteront quelques chants pour démarrer la soirée.

Ensuite, on ne les présente plus, mais ils sont toujours fidèles à la fête de la musique. Nous aurons le plaisir d'entendre notre Banda fétiche la 7^{ème}, qui mettra à coup sûr et comme toujours, une magnifique ambiance pour cette édition.

Cette année, la Banda La 7^{ème} nous fait un très beau cadeau, ils invitent une banda de leur sélection afin de nous faire découvrir leur univers, un très grand merci à eux. Et c'est donc la Band'allonnaise, qui sera parmi nous. Avec sa musique de rue au répertoire festif, mêlant les morceaux actuels aux sonorités des férias du Sud-Ouest, ils vont sans en douter à leur tour, nous faire vibrer.

Ensuite, Duo Miam's viendra nous interpréter des morceaux de votre choix. Un moment interactif où vous pourrez décider de ce qu'ils joueront et chanteront. Un duo original et fort sympathique qui ne manquera pas de vous séduire.

Puis, vous aurez le plaisir d'entendre le groupe Atou'Trèfle. Entre rock et musique festive aux couleurs celtiques, ce groupe partagera avec nous sa bonne humeur communicative.

Pour finir, Wallbangers, un groupe 100% local, avec son esprit métalleux et rock and roll viendra clôturer cette 19^{ème} édition.

Vous pourrez bien entendu vous hydrater et vous restaurer sur place.

Cette année, un food truck et Coccinelle nous feront le plaisir de s'occuper de la restauration et nous, nous nous occuperons de faire couler bières et autres boissons à flots.

Nous en profitons pour inviter les habitants du centre, de la place de la Fontaine et de la rue du Général de Gaulle à libérer les places de stationnement dès le jeudi 22 au soir afin que nous puissions monter nos installations le vendredi matin.

Les rues seront de nouveau accessibles le dimanche, et la place de la fontaine, le lundi dans la journée. Nous vous remercions d'avance pour votre aide, votre collaboration et votre compréhension.



Également, nous aurons besoin de bénévoles pour le montage et démontage, vendredi, samedi et dimanche, ainsi que de personnes pour le service au bar le samedi en soirée, pour ce faire, merci de contacter le comité sur sa boîte mail dédiée benevoles.cdfleslandesgenusson@gmail.com.

Pour résumer, nous vous promettons une belle ambiance le 24 juin prochain. On vous attend nombreux pour partager cette nouvelle édition de la fête de la Musique.

En complément, nous lançons une opération "ramène ton gobelet".
L'objectif : récupérer le maximum de gobelets réutilisables que vous stockez chez vous mais que vous n'utilisez pas, pour que nous, nous les réutilisions.
Nous vous invitons donc à venir les déposer au local du comité, le 10 juin de 10h à 12h, il y aura aussi un point de récupération chez Coccinelle du 1er au 20 juin, on compte sur vous.



UNE SOIRÉE CHEZ LES POMPIERS LE 23 JUIN

À l'occasion de la journée nationale des sapeurs-pompiers le samedi 24 juin 2023, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vendée lance pour la deuxième édition une visite libre des centres d'incendie et de secours sous le nom d'« une soirée chez les pompiers ».

La journée nationale des sapeurs-pompiers, c'est quoi ?

Chaque année, le ministère de l'intérieur et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises arrêtent une date pour l'organisation partout en France de la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers (JNSP). Là où la célébration de Sainte-Barbe, est généralement consacrée à l'hommage des sapeurs-pompiers décédés et à la remise de décorations officielles, la JNSP est quant à elle, tournée vers le grand public, l'occasion pour les sapeurs-pompiers d'ouvrir les portes de leurs centres d'incendie et de secours en présentant les hommes et les femmes en activité, en réalisant des démonstrations et initiations pour peut-être faire naître de nouveaux engagements.

Cet événement est destiné à mettre en valeur et reconnaître le dévouement des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires sur tout le territoire vendéen. Ainsi, les 75 centres d'incendie et de secours participent à cette soirée de mobilisation collective et organisent une visite libre des locaux, en présentant les possibilités d'engagement et la variété des profils.

C'est le cas aux Landes-Genusson, où le public est invité à venir rencontrer les sapeurs-pompiers au sein du centre d'incendie et de secours le vendredi 23 juin 2023 de 18h à 20h.

Naissances (06, 07, 08)

08 mars : SAUNIER Noé – 21 rue de la Vendée
19 mars : COUSSEAU Anaïs – 15 rue des Roitelets
12 avril : GUIBERT Colin – 25 rue du Poitou

Décès (16, 17, 18)

15 avril : BRETIN Hélène
– EHPAD « Les Bruyères » (90 ans)
27 avril : AUDUREAU Vincent
– EHPAD « Les Bruyères » (68 ans)
02 mai : GROLLEAU Marie
– EHPAD « Les Bruyères » (93 ans)

Mariages (3, 4)

29 avril : AMIOT Romain et RAMBAUD Aurélie
– 4 impasse des Ébénistes
06 mai : CHAILLOU Ghislain et RAUTUREAU Adeline
– 4 rue des Aigrettes

 Horaires de la Mairie			Ouverture de la Mairie lundi ou vendredi de 10h à 12h Permanences téléphoniques 02 51 91 62 77 lundi ou vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h45
 bibliothèque mercredi 15h30 à 17h30 samedi 10h à 12h	 agence postale lundi au samedi de 10h à 12h	 pluviométrie Avril 2023 38 mm cumul année 2023 253 mm	

L'Outil en Main
Pays de Mortagne

REMISE DE CERTIFICAT DE L'OUTIL EN MAIN

Chaque fin d'année scolaire, l'Outil en main du Pays de Mortagne organise la remise des certificats aux enfants qui ont participé aux ateliers. Cette année elle aura lieu à la Godelinière le mercredi 21 juin.

L'outil en main c'est une association qui a pour but d'initier les enfants âgés de 9 à 14 ans aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine, dont les métiers d'art. Cette initiation a lieu dans de vrais ateliers avec de vrais outils. Elle est guidée par des bénévoles, gens de métier et passionnés, souvent à la retraite. Les jeunes qui participent aux ateliers découvrent différents métiers tout au long de l'année et réalisent des ouvrages de leurs mains.

En savoir plus sur l'association : www.loutilenmain.fr

FORUM DES ASSOCIATIONS

C'est avec grand plaisir que nous renouvelons le **FORUM DES ASSOCIATIONS**, celui-ci aura lieu le **SAMEDI 24 JUIN 2023 de 10h à 12h** à la salle Émeraude du complexe sportif.

Ce forum offre la possibilité aux associations landaises de présenter leurs activités et de procéder en même temps aux inscriptions. Ainsi les personnes intéressées peuvent, dans un même lieu et sur une matinée, procéder à l'ensemble des démarches.

Ce moment d'échange permet également aux associations de se retrouver, mais aussi pour beaucoup, notamment les nouveaux arrivants, de mettre un visage sur des noms, et de rencontrer les dirigeants.

Ce rendez-vous témoigne de l'engagement des bénévoles contribuant au dynamisme de notre commune. Nous les en remercions.

La liste des associations landaises vous est transmise dans ce bulletin.

La commission vie associative, sport, culture



24 JUIN 2023 DE 10H À 12H

**DÉPOSEZ VOS ARTICLES
DE SPORTS ET DE LOISIRS
DONT VOUS NE VOUS SERVEZ PLUS...**

Lors du forum des associations aux Landes-Genusson
au Complexe Sportif, salle Émeraude.



Les articles propres et en bon état seront récupérés et triés
par l'association La Sportive Vendée, pour être vendus
lors d'une vente éphémère,
le samedi 9 septembre au Super U de Mortagne-sur-Sèvre.

Renseignement : 02 51 63 69 29 ou gestion-dechets@paysdemortagne.fr



UNE COLLECTE D'ARTICLES DE SPORTS ET DE LOISIRS DE SECONDE MAIN

Pour aller toujours plus loin en matière de réduction des déchets, le Pays de Mortagne organise du 5 au 23 juin 2023 une collecte d'articles de sports et de loisirs de seconde main.

Cette action qui vise à donner une nouvelle vie aux équipements sportifs est organisée en partenariat avec l'association La Sportive Vendée. Cette association contribue à la promotion du sport responsable et à la sensibilisation des acteurs de la filière. Elle favorise également l'accès au sport pour tous.

Les objets peuvent être déposés lors du forum des associations, qui se déroulera le samedi 24 juin 2023 de 10h à 12h au Complexe sportif, salle Émeraude.

Quels sont les articles acceptés ?

Les équipements acceptés doivent être propres et en bon état de fonctionnement.

On y retrouve les vêtements de sports (shorts, survêtements, chaussures, etc.), mais aussi les ballons, rollers, raquettes, casques, etc.

Les articles seront récupérés et triés par l'association La Sportive Vendée, pour être vendus à petits prix lors d'une vente éphémère, le samedi 9 septembre 2023 au Super U de Mortagne-sur-Sèvre.

Cette action sera également conduite au sein du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et du Pays de Pouzauges.



TERRE DE JEUX 2024 – L'EVENEMENT J-385 AUX LANDES



Le vendredi 7 Juillet prochain, le Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée organise à J-385 des Jeux Olympiques de Paris 2024, les randonnées Vendée Cœur de Sports dans toutes les collectivités labellisées Terre de Jeux. Des parcours de 3, 8 et 5 km sont créés dans les collectivités participantes afin de permettre aux Vendéens et Vendéennes de vivre l'esprit des Jeux le temps d'une soirée. L'objectif est de dépasser les 2024 kms parcourus en Vendée.

La Municipalité des Landes-Genusson a souhaité se joindre à l'évènement. Rendez-vous donc le 7 Juillet à partir de 18 H au complexe sportif, lieu de départ/arrivée des 3 randonnées. Les parcours seront accessibles à tous et pourront se réaliser en marchant, en courant, à vélo, en trottinette, en poussette, en fauteuil roulant... Une fiche parcours sera proposée au départ, et les panneaux seront équipés d'un QR CODE. Chaque participant pourra ainsi suivre son parcours et sa progression via l'application « Visio rando ». Il permettra aussi d'alimenter le compteur de participation au niveau départemental.

Une seule consigne : porter un Tee-shirt avec une couleur de l'un des anneaux des Jeux Olympiques (Bleu, Vert, Jaune, Rouge ou Noir).

Nous vous attendons nombreux pour cet évènement qui se veut convivial qui se terminera par un petit rafraîchissement!

MARCHE GOURMANDE

A vos agendas !

L'école Saint Raphaël des Landes-Genusson organise une marche gourmande le samedi 9 septembre prochain.

Au programme, deux parcours de 8 et 11 kms, au départ de la salle de sport et deux pauses gourmandes dont une chez notre partenaire Chambrette Compétition. L'occasion pour petits et grands de découvrir les chevaux de l'écurie et les jeunes poulains.

Nous vous proposons de poursuivre l'aventure autour d'une soirée animée et d'un repas convivial au complexe sportif.

Vous pouvez dès à présent, vous inscrire sur le site Hello asso, via le flash code de l'évènement (ou via le lien <https://www.helloasso.com/associations/apel-saint-raphael/evenements/marche-gourmande>) ou à l'Art 7.

Nous avons hâte de partager cette belle journée avec vous !



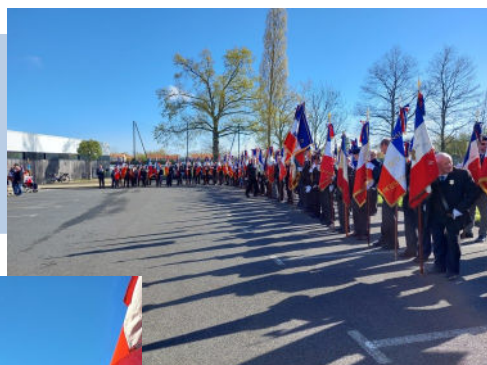
DATE	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEURS
2 JUIN	AG FCTL	FOYER RURAL	FCTL
3 JUIN	GALA DE DANSE	SALLE OCEANE	RYTHM'LAND
10 JUIN	TOURNOI DE SIXTE	COMPLEXE SPORTIF TIFFAUGES	FCTL
11 JUIN	KERMESSE	COMPLEXE SPORTIF	ECOLE
18 JUIN	TOURNOI DE VOLLEY	COMPLEXE SPORTIF	VOLLEY BALL
23 JUIN	PORTES OUVERTES NATIONALES	CASERNE	AMICALE DES POMPIERS
24 JUIN	FORUM DES ASSOCIATIONS	COMPLEXE SPORTIF	MAIRIE
24 JUIN	FETE DE LA MUSIQUE	BOURG	COMITE DES FETES
7 JUILLET	RANDO VENDEE CŒUR DE SPORT	BCOMPLEXE SPORTIF	MAIRIE



JEUX
AMICALE BOULISTE LANDAISE



CEREMONIE DE REMISE DU
DRAPEAU
SOLDAT DE FRANCE-OPEX
à l'UNC le 15 avril 2023



RANDONNEE PEDESTRE
organisée par
l'EHPAD LES BRUYERES
le 14 mai





EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023

Présents :

Mmes BAUDON, BOSSARD, BRETIN, ESENS, GABORIEAU, GALAIS, PIFTEAU, POINTECOUTEAU, POUPLAIN ;
MM. CHIRON, GAUTHIER, GIRARD, HERLIN, MOUILLÉ, JP ROY, O ROY, VINET.

Absent excusé : M. HILAIRET.

Compte-rendu présenté au prochain Conseil Municipal du 8 juin 2023

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption pour :

- l'immeuble situé 25 rue de Gaulle, cadastré AB n°1049 d'une superficie totale de 312m².
- l'immeuble situé 15 rue d'Auvergne, cadastré AB n°972 d'une superficie totale de 865m².
- l'immeuble situé 1 rue des Jonquilles, cadastré B n°656 d'une superficie totale de 615m².

Considérant l'intérêt public de valoriser le cœur de ville afin d'offrir une qualité de services et de commerces à la population, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue, à bulletin secret (1 blanc, 1 non, 15 oui) décide d'exercer son droit de préemption urbain sur l'immeuble situé 13 rue de Gaulle cadastré section AB n°1139, 1140, 1141, 1142, 1252, 1255 d'une superficie totale de 366m².

OPERATION BOL DE RIZ – SUBVENTION PROFIT DE L'ASSOCIATION ROUL'YON ENSEMBLE

Monsieur le maire rappelle que par délibération du 9 mars 2023, le Conseil Municipal a reconduit pour 2023 le principe de participation à l'opération Bol de Riz, initié par l'APEL de l'école Saint-Raphaël, le détail de l'opération est à ce jour connu.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité afin de procéder au versement d'une subvention à hauteur minimale de 829,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE et ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1.000 € à l'association ROUL'YON ENSEMBLE.

INTERVENTION DES ASEM SUR LE TEMPS DE RESTAURATION – SUBVENTION AU PROFIT DE L'OGEC SAINT-RAPHAEL

Monsieur le Maire rappelle que le personnel ASEM employé par l'OGEC Saint-Raphaël intervient sur le temps du repas du midi. Il convient ainsi de participer sur leur travail relatif au restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE qu'une participation est consentie pour un montant de 6.713,50 € au profit de l'OGEC Saint-Raphaël.

ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS DE BALAYAGE DES VOIRIES - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le marché public en vigueur pour les prestations de balayage des voies, caniveaux, espaces publics, et de nettoyage-curage des avaloirs, arrive à son terme fin juin et que la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne propose la conclusion d'une nouvelle convention afin de former un groupement de commandes destiné à retenir une entreprise pour lesdites prestations.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes proposée par la Communauté de Communes du Pays-

de-Mortagne ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne sera le coordinateur du groupement ;

Considérant que la mutualisation de l'achat peut permettre plus d'efficacité dans le suivi des procédures, dans l'exécution technique des prestations, objet du présent groupement et, incidemment, d'obtenir de meilleurs prix ;

Considérant l'intérêt de la Commune d'adhérer à ce groupement pour ses besoins propres ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes portant sur des prestations de balayage des voies, caniveaux, espaces publics et de nettoyage-curage des avaloirs.

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Le décret d'application n° 2022-1520 en date du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local crée quatre articles – les articles R. 1111-1 A à R. 1111-1 D – au sein du CGCT qui entreront en vigueur le 1^{er} juin 2023.

Aux vues de cet exposé, et après concertation au sein des communes du pays de Mortagne et après candidature de Monsieur Marcel BROSSET, Maire actuel de la Commune de Tiffauges, et Monsieur Yohann RICHARD, son premier adjoint, au regard de leurs expériences en qualité d'élus locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- De les désigner comme référents déontologues pour les élus de la Commune des Landes-Genusson,

- De préciser que la durée du mandat est concomitante avec celle des mandats électifs du Maire et de son premier adjoint, et qu'à défaut de dénonciation le Maire et Premier adjoint de ladite Commune demeureront référents déontologues aux mêmes conditions.

- Qu'aucun frais de déplacement, de traitement de dossier et d'hébergement ne seront prévus,

- De dire que la saisine du déontologue se fera par courrier recommandé et de l'examen de la question posée et l'avis correspondant devra intervenir dans le mois suivant en la forme écrite et transmise en courrier recommandé.